

Décision dans la procédure d'opposition n° 8746

Opposante Solae, LLC, 1034 Danforth Drive, US-St. Louis, Missouri 63102, marque suisse n° 362 813 SUPRO contre *Défenderesse EADGE (société anonyme)*, 2720, chemin de Saint Bernard, FR-06220 Vallauris, enregistrement international n° 898 277 SUPRAGEN.

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 28 juin 2007 ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 8746/2007.
2. L'opposition n° 8746/2007 contre l'ensemble des produits des classes 29 et 32 de l'enregistrement international n° 898 277 SUPRAGEN est rejetée.
3. Une déclaration d'acceptation de l'entier des produits des classes 29 et 32 de l'enregistrement international n° 898 277 SUPRAGEN sera émise une fois la présente décision entrée en force.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il n'est pas alloué de dépens à la partie défenderesse.
6. La présente décision est notifiée par écrit à la partie opposante; par publication à la Feuille fédérale à la partie défenderesse.

Voies de droit:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14.

28 juin 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8746

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.07.2007
Date	
Data	
Seite	5009-5009
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 779

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.